

24/5/26

B.S.S.

OFF  
V6A1  
B84/

com



QUÉBEC

# BULLETIN OFFICIEL

## DU

### MINISTÈRE DE LA VOIRIE

PUBLIÉ TOUS LES QUINZE JOURS

VOL. IV

QUÉBEC, 20 MAI, 1926

N<sup>o</sup> 1

#### QUATRIÈME ANNÉE DU BULLETIN

Notre Bulletin commence avec le présent numéro sa quatrième année d'existence. Inauguré en 1923, ce bulletin répondait alors à un réel besoin. Sa nécessité n'a cessé de s'affirmer depuis, et sa popularité a grandi non seulement chez les automobilistes du Québec, mais dans les provinces-soeurs et aux Etats-Unis, où il va renseigner et guider les certaines de milliers de touristes qui nous visitent au cours de l'été.

Le Bulletin a pour but de faire connaître notre immense réseau de bonnes routes, de renseigner les automobilistes sur leur condition, de mettre le public au courant des travaux du ministère de la voirie, d'obtenir la coopération dont ce dernier a besoin pour résoudre les difficultés de sa tâche quotidienne, de traiter les problèmes de la circulation, en un mot, de maintenir avec le public un contact nécessaire pour la cause des bons chemins et pour la sécurité de la circulation.

Les journaux ont dans le passé reproduit abondamment le Bulletin. Nous les en remercions, et nous leur demandons encore leur précieuse coopération pour la saison qui s'ouvre. Nous remercions également les clubs ou associations d'automobiles et toutes autres organisations et particuliers qui ont aidé à la diffusion du Bulletin. Les bonnes routes sont aujourd'hui plus que jamais un facteur de prospérité et de bonne entente pour notre pays. D'un autre côté, la sécurité de la circulation est un problème que seule la coopération la plus entière de la part du public peut résoudre. Contribuer aux mouvements des bonnes routes et faire naître cette coopération, c'est faire oeuvre vraiment nationale.

#### IL FAUT PRESERVER NOS ROUTES!

**Saison exceptionnelle; dommages aux routes;  
restrictions à la circulation.**

Jamais depuis un grand nombre d'années, les saisons d'automne, d'hiver et de printemps ne furent aussi désastreuses pour les routes qu'en 1925-1926. Les longues pluies de l'automne de 1925, après avoir causé de graves détériorations, furent suivies immédiatement des froids de décembre et de janvier, qui n'apportèrent qu'une faible quantité de neige, et pendant lesquels le sous-sol gela profondément. Après un printemps exceptionnellement tardif, les routes, presque découvertes partout, ont subi le dégel dans des conditions tout à fait défavorables. Les dommages sont très graves à maints endroits et le ministère de la voirie s'est vu obligé d'apporter certaines restrictions temporaires à la circulation des véhicules lourds et à la vitesse des véhicules de promenade.



### L'intérêt public exige ces restrictions.

Personne ne songerait à attribuer au ministère de la voirie la cause des dégâts subis par les routes. C'est au ministère de la voirie, cependant, qu'il appartient d'atténuer ces dégâts s'il le peut, de réparer les dommages le plus tôt possible et de mettre à la disposition des automobilistes des routes en bonne condition pour le reste de la saison. Le ministère de la voirie travaille pour le public, il dépense l'argent du public, et il sait que le public attend de lui du service et de l'économie. C'est pour ces raisons que, sur quelques routes il a dû, quoiqu'à regret, interdire la circulation des véhicules lourds et réduire à 16 milles à l'heure la vitesse permise aux automobiles de promenade. Autrement la circulation eût aggravé les dommages existants, causé des détériorations additionnelles et rendu plus difficiles, plus longues et plus dispendieuses les réparations entreprises. Le capital engagé dans la construction des routes est considérable et il ne faut pas risquer de l'amoinrir. Le plaisir qu'éprouve l'automobiliste à circuler sur des routes bien entretenues exige d'ailleurs qu'il subisse de bonne grâce les restrictions faites dans son intérêt.

### Les travaux de réparations marchent activement.

Les ingénieurs, les cantonniers et tout le personnel du ministère de la voirie sont à l'oeuvre et feront en sorte que les réparations soient terminées dans le plus court délai possible. D'ici là, il faut que les automobilistes leur facilitent la tâche ou, au moins, qu'ils n'aggravent pas les détériorations. Sur les sections de routes qui sont encore fermées à cause du dégel, ils ne devront pas dépasser la limite de 16 milles à l'heure fixée par la loi. Sur ces sections, les véhicules lourds (autobus, camions, etc.) ne doivent pas circuler avant qu'elles ne soient ouvertes. Sur les routes où les restrictions sont levées, les automobilistes devraient également être prudents et réduire d'eux-mêmes, lorsqu'ils le jugent nécessaire, la vitesse régulière de 20 milles dans les villages et de 30 milles en rase campagne. Leur coopération peut beaucoup pour alléger la tâche du ministère de la voirie et celui-ci compte qu'ils ne la lui refuseront pas. Un peu de patience en face de l'inévitable et un peu d'égard pour leur propre intérêt, c'est tout ce qui leur est demandé. Bientôt, grâce à leur coopération et au travail du ministère de la voirie, les routes auront repris leur condition normale et il n'y paraîtra plus des dégâts du printemps.

### FAITES ENREGISTRER VOS AUTOMOBILES.

La loi des véhicules automobiles prescrit que toute personne qui fait l'acquisition d'une automobile doit l'enregistrer immédiatement. S'il s'agit d'un renouvellement d'enregistrement, ce renouvellement doit être fait le premier mars de chaque année. Un certain nombre d'automobilistes ne sont pas encore conformés à la loi. Nous les engageons fortement à le faire sans délai. Les officiers de circulation ont reçu des ordres formels au sujet des véhicules automobiles qui ne sont pas encore enregistrés, et ils feront une surveillance étroite à ce sujet dans tous les districts de la province. L'omission de l'enregistrement est une infraction punie par la loi. Les retardataires s'exposent inutilement à maints ennuis qu'ils peuvent facilement éviter s'ils le veulent.

L'omission de l'enregistrement constitue un grave danger pour la circulation et un manque de protection tant pour les automobilistes qui se sont conformés à la loi que pour ceux qui possèdent ou qui conduisent un véhicule non enregistré. Il est peu probable que les automobilistes qui négligent l'enregistrement se conforment aux règles de la circulation. Ils peuvent être la cause d'accidents nombreux. Il peut arriver qu'ils échappent aux recherches, et dans ce cas, il est impossible aux victimes de ces accidents d'avoir recours contre eux. Si la loi les atteint, ils sont considérés doublement coupables; et si à leur tour ils sont victimes d'accidents, quel recours ont-ils en loi puisqu'ils n'avaient pas le droit de circuler? Le ministère de la voirie croit de son devoir d'être sévère à ce sujet. Le public comprendra que cette sévérité est sa protection.

### NOUVELLE BROCHURE A L'USAGE DES AUTOMOBILISTES.

#### Voyez Québec d'abord!

Le ministère de la voirie vient de publier sous ce titre une brochure-guide qu'il offre gratuitement à chaque automobiliste de la province. Cette brochure d'au-delà de 150 pages contient un grand nombre d'itinéraires de fin de semaine, des suggestions pour certaines promenades plus longues, des descriptions, des

notes historiques, des cartes de routes, des photographies, etc. Les automobilistes y trouveront aussi les règlements de la circulation, les signaux routiers, des tables de distances, des listes d'hôtels, en un mot une foule de renseignements précieux pour eux. Cette brochure qui est bilingue—sera adressée à tous ceux qui la demanderont.

### RAPPORT SUR LA CONDITION DES GRANDES ROUTES.

Ce rapport donne la condition des routes à la date du 18 mai. Entre sa préparation et sa publication dans le Bulletin, quelques-unes des sections indiquées comme fermées à la circulation lourde ont pu être réouvertes, et quelques sections qui n'étaient pas fermées ont pu l'être. Consulter les journaux ou demander des renseignements additionnels au ministère de la voirie.

No 1—**Route Montréal-Sherbrooke**—96.36 milles. Bon, excepté un mille endommagé par le dégel dans Longueuil, et un quart de mille endommagé à l'est du village de Rougemont. La route est fermée à la circulation lourde de Longueuil à Granby.

No 2—**Route Montréal-Québec**—178.89 milles. Bon de Montréal à Louiseville. Mauvais de Louiseville à Yamachiche par suite des dommages causés par le dégel. Bon de Yamachiche à Trois-Rivières. Passable de Trois-Rivières à Batiscan. Bon de Batiscan à Québec, sauf les accotements qui sont en mauvais état à Cap Santé, à Donnacona, aux Ecureuils et à St-Augustin.

No 3—**Route Lévis-St-Lambert**—184.67 milles. Bon de Lévis à Ste-Angèle, excepté un mille endommagé à l'ouest du village de Ste-Croix, et excepté le gravier à Ste-Emélie et à Deschailions. Fermée à la circulation lourde de Lévis à Ste-Angèle. Mauvais chemin de terre de Ste-Angèle à Sorel. Bon de Sorel à St-Lambert.

No 4—**Route Montréal-Malone**—66.84 milles du pont Victoria à la frontière. Suit la route Edouard VII du pont Victoria à Laprairie et la route Montréal-Valleyfield de Laprairie à Caughnawaga. Passable du pont Victoria à Caughnawaga. Bon de Caughnawaga à la frontière.

No 5—**Route Beauce-Jonction-Sherbrooke via Cookshire**—107 milles. Chemin endommagé par le dégel de Beauce Jonction à Sacré-Coeur-de-Jésus, mais passable. Passable de Sacré-Coeur-de-Jésus à Disraéli. Bon de Disraéli à Cookshire. Passable de Cookshire à Sherbrooke. Fermée à la circulation lourde de Robertsonville à Disraéli.

No 6—**Route Lévis-Rimouski**—188 milles. Bon de Lévis à Montmagny, sauf trois-quarts de mille endommagés par le dégel dans le village de St-Vallier. Fermée temporairement à la circulation lourde entre Lévis et Montmagny. Passable de Montmagny à St-Jean-Port-Joli. Bon de St-Jean-Port-Joli à Rivière-Ouelle. Passable dans Rivière-Ouelle et St-Pacôme. Bon de St-Pacôme à N.-D.-du-Portage. Passable mais pas recommandé de N.-D.-du-Portage à Rimouski.

No 7—**Route Beauceville-Sherbrooke**—94.58 milles. Passable de Beauceville à Lingwick. Bon de Lingwick à Cookshire. Passable de Cookshire à Sherbrooke.

No 8—**Route Montréal-Ottawa via Hull**—122.58 milles. Bon de Montréal à Lachute. Chemin endommagé par le dégel mais passable de Lachute à Pointe-aux-Chênes. Cette partie est fermée temporairement à la circulation lourde. Bon de Pointe-aux-Chênes au pont de fer de Plaisance. Certaines sections sont en construction de Lochaber & Gore jusqu'à Templeton Est. La route n'est pas recommandée entre ces deux points. Bon de Templeton Est jusqu'aux limites de la cité de Hull. Mauvais dans la cité de Hull.

No 9—**Route Edouard VII**—39.60 milles. Passable. Macadam en construction à la traverse Hughes, au-dessus du Napierville Junction Railway, à Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

No 10—**Route Lévis-Sherbrooke via Ste-Croix**—155 milles. Suit la route Lévis-St-Lambert de Lévis au village de Ste-Croix. Bon de Lévis à Ste-Croix, mais fermé temporairement à la circulation lourde. Passable de Ste-Croix à Kingsey Falls, mais fermée à la circulation lourde de Ste-Croix à Laurierville. Bon de Kingsey Falls à Bromptonville. Passable de Bromptonville à Sherbrooke.

No 11—**Route Montréal-Mont-Laurier**—169.15 milles. Bon de Montréal au Pont Viau. Passable de Ste-Thérèse à Ste-Agathe, mais fermé temporairement à la circulation lourde de St-Jérôme à Ste-Agathe. Ouvert à la circulation, mais pas recommandée, de Ste-Agathe à Mont-Laurier.

No 12—Route St-Hyacinthe-Rougemont—15.90 milles. Passable.

No 13—Route Sherbrooke-Derby Line—33.87 milles. Passable.

No 14—Route Montréal-Rouse's Point via St-Jean—43.88 milles. Chemin endommagé par le dégel et en mauvais état. Fermé à la circulation lourde de St-Jean à la frontière.

No 15—Route Québec-St-Siméon—110.10 milles. Bon de Québec à St-Joachim. Pont en construction sur la rivière Montmorency. Allez lentement. Le chemin n'est pas ouvert à la circulation de St-Joachim à la Baie-St-Paul. Passable de la Baie St-Paul à St-Urbain, mais fermé à la circulation lourde. Pas ouvert à la circulation de St-Hilarion à La Malbaie.

No 16—Route Richmond-Yamaska—50.78 milles. Bon de Richmond à St-Guillaume. Mauvais chemin de terre de St-Guillaume à Yamaska.

No 17—Route Hull-Aylmer—6.34 milles. Passable.

No 18—Route Rivière-du-Loup-Edmundston—Pas ouverte encore à la circulation des automobiles.

No 19—Route Trois-Rivières-Grand'Mère—28.08 milles. Passable. Fermée à la circulation lourde de N.-D.-du-Mont-Carmel à Grand'Mère.

No 20—Route Montréal-Valleyfield—43.77 milles. Suit la route Edouard VII du pont Victoria à Laprairie. Passable du pont Victoria à Caughnawaga. Bon de Caughnawaga à Valleyfield.

No 21—Route Joliette-St-Jacques—9.03 milles. Bon. Fermé temporairement à la circulation lourde.

No 22—Route Sherbrooke-Norton Mills—30.89 milles. Passable.

No 23—Route Lévis-Jackman—90.21 milles de Lévis à la frontière. Bon de Lévis jusqu'au village de St-Henri. Un mille mauvais dans le village de St-Henri. Passable de St-Henri à Scott, mais fermé à la circulation lourde. Bon de Scott à Armstrong. Passable de Armstrong à la frontière.

No 25—St-Valier-St-Camille—45.06 milles. Un mille mauvais à partir de St-Valier. Le reste de la route est en bonne condition.

No 26—Route Lacolle-Knowlton—51.66 milles. Passable de Lacolle à Pike River. Bon de Pike River à Knowlton. Chemin fermé à la circulation lourde de Noyan à Pike River.

No 27—Route Montréal-Toronto—55.11 milles de Montréal à la frontière d'Ontario. Bon jusqu'à Coteau Landing. Mauvais de Coteau Landing à la frontière, et fermé à la circulation lourde. Réfection en cours sur l'île Perrot.

No 28—Route Iberville-St-Albans—27.98 milles d'Iberville à la frontière. Bon, sauf un quart de mille dans St-Sébastien et un mille dans le village de Philipsburg, qui sont passables.

No 30—Route Hull-Maniwaki—Mauvais dans la ville de Hull. Bon ensuite jusqu'à Wakefield. Passable de Wakefield à Maniwaki.

No 31—Route Rimouski-Matapédia—Pas ouverte à la circulation des automobiles.

No 32—Route St-Hyacinthe-Melbourne—49.44 milles. Bon de St-Hyacinthe à Upton village. Passable de Upton à Acton Vale. Bon de Acton Vale à Durham-Sud. Mauvais chemins de terre de Durham-Sud à Melbourne.

No 33—Route Rawdon-L'Assomption—28.42 milles. Bon.

No 34—Route Victoriaville-Woburn—94.63 milles. Passable.

No 35—Route Charlemagne-St-Eustache—24.97 milles. Mauvais de Charlemagne à St-Louis-de-Terrebonne. Bon de St-Louis-de-Terrebonne à St-Eustache.

No 36—Route Beauharnois-St-Jean—50.47 milles. Passable par temps sec seulement de Beauharnois à St-Urbain. Bon de St-Urbain à St-Isidore. Passable de St-Isidore à St-Jean.

No 37—Route Drummondville-Annaville—27.33 milles. Bon.

No 39—Route Waterloo-Newport—32.42 milles. Bon de Waterloo à Knowlton. Passable de Knowlton à Bolton Ouest. Bon de Bolton Ouest à la frontière.

No 40—Route Marieville-Cowansville—28.69 milles. Bon de Marieville au canton Dunham. En construction, mais passable, du canton Dunham à Cowansville.

No 42—Route Grande-Baie-St-Bruno—46.15 milles. Passable de Grande-



Baie à Jonquière. Chemin endommagé par le dégel, mauvais, et fermé à la circulation lourde de Jonquière à St-Bruno.

No 43—**Tour du Lac St-Jean**—149.30 milles. Passable de Roberval à St-Coeur-de-Marie. Bon de St-Coeur-de-Marie à Honfleur. Passable de Honfleur à St-Méthode. Mauvais de St-Méthode à St-Félicien. Passable de St-Félicien à Roberval.

No 44—**Route Rimouski-Ste-Anne-des-Monts**—Pas ouvert à la circulation des automobiles.

**Route Vaudreuil-Pointe Fortune**.—Bon.

**Chemin du Lac Beauport**.—Bon.

**Chemin Montréal-Beloeil via St-Hubert**.—Bon.

**Chemin Montréal-Terebonne**.—Bon.

**VITESSES PERMISES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.**

**Automobiles de promenade:** 20 milles à l'heure dans les cités, villes et villages. 30 milles en rase campagne.

**Autobus:** 16 milles à l'heure partout.

**Véhicules de commerce:** Avec bandages pleins: 8 milles à l'heure chargés; 10 milles à vide. Avec bandages pneumatiques: 12 milles à l'heure chargés; 15 milles à vide.

**Limite pour tous les véhicules:** 8 milles à l'heure dans les courbes, descentes raides, croisements de chemins, sur un pont ou dans une distance de 300 pieds d'une traverse de chemin de fer.



SI NON RÉCLAMÉ DANS 5 JOURS  
RÉTOURNEZ AU  
MINISTÈRE DE LA VOIRIE  
QUÉBEC, QUÉ.

La Bibliothèque St-Sulpice  
rue St-Denis,  
Montréal, P. Q.

